





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-302**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc170314-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DE JALONNEMENT

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T. Infrastructures

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DE JALONNEMENT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La signalisation directionnelle ou de jalonnement est un équipement de la rue destiné à assurer l'orientation des usagers en déplacement.

Historiquement apparue pour favoriser l'écoulement du trafic automobile, la signalisation directionnelle est désormais conçue comme un moyen d'accueillir tous les modes de déplacement.

A ce titre trois modes de signalisation coexistent :

- La signalisation automobile, apparue dès les années 1920 et définitivement systématisée dans les années 1970, jalonne les itinéraires reliant les principaux nœuds du réseau et signale les équipements publics les plus importants,
- Le jalonnement piéton, systématisé à partir du milieu des années 1980 est une signalisation de proximité qui concerne les équipements d'intérêt local,
- Le dispositif vélo, enfin, mis en place au milieu des années 2000.

En outre, le développement des conditions de déplacement au cours des dernières décennies, l'accroissement de la circulation automobile et l'allongement des distances parcourues ont amené les pouvoirs publics à redéfinir les principes réglementant la signalisation directionnelle.

Ainsi, la Commune d'Aix-en-Provence a souhaité assurer la mise à jour de la signalisation directionnelle sur son territoire afin de prendre en compte les évolutions d'infrastructures et de la population ainsi que le développement des centres d'attraction touristique, culturel et économique.

Pour ce faire, la Commune a réalisé une refonte de son schéma directeur de signalisation directionnelle, commerciale et piétonnière via une étude menée par le Cabinet EGIS en 2013.

La phase opérationnelle va être lancée. L'autorisation de programme à mettre en place est de 2 000 000 € TTC. Cette autorisation correspond à la mise en place du schéma directeur de jalonnement pour lequel des crédits spécifiques devront être affectés.

Au vu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le schéma directeur de jalonnement de la Commune d'Aix-en-Provence consultable à la Direction des Assemblées,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter toutes participations financières (subventions, fonds de concours,...) auprès de tous organismes publics et/ou privés dans le cadre de la mise en place (études et travaux) de ce schéma directeur de jalonnement,

- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Municipal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine MERGER', with a long horizontal stroke underneath.